



Commission de l'immigration  
et du statut de réfugié du Canada  
**Section d'appel  
de l'immigration**

Immigration and  
Refugee Board of Canada  
**Immigration Appeal  
Division**

IUC :	Date de naissance (aaaa/mm/jj) :	Bureau des visas :
<b>Réservé à l'usage de la SAI</b>		
N° de dossier de la SAI :		

## Avis d'appel - Appel concernant l'obligation de résidence

Paragraphe 63(4) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

**DÉLAI :** Vous devez remettre à la Section d'appel de l'immigration (SAI) le présent avis d'appel et une copie de la décision rendue par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) hors du Canada relativement à votre obligation de résidence. Le greffe de la SAI de votre dernier lieu de résidence au Canada doit recevoir ces documents au plus tard **SOIXANTE (60) JOURS** après que vous avez reçu la décision écrite d'IRCC.

### À REMPLIR PAR L'APPELANT :

Je, \_\_\_\_\_, (appelant)  
Nom Prénom et second prénom

interjette appel de la décision rendue par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) hors du Canada relativement à mon obligation de résidence :

**Cochez la case appropriée :** Je choisis la langue suivante pour mon appel :  le français  l'anglais

J'ai besoin d'un interprète lors de la procédure : \_\_\_\_\_  
langue et dialecte s'il y a lieu

**Je désire retourner au Canada pour comparaître à l'audition de mon appel en personne.**  
(Note : Si vous avez besoin d'un titre de voyage pour revenir au Canada, et si vous ne pouvez pas en obtenir un d'IRCC, vous devez alors présenter une demande à la SAI. En vertu des Règles de la SAI, le greffe de la SAI et le conseil du ministre doivent recevoir votre demande écrite d'un titre de voyage pour revenir au Canada **au plus tard 60 jours suivant la réception du présent avis d'appel par la SAI**. La SAI tranchera votre demande en déterminant s'il est nécessaire que vous soyez présent à l'audition de votre appel.)

**Je n'ai pas l'intention de revenir au Canada pour l'audition de mon appel.** Je désire participer à l'audience par téléphone ou autrement.

Veillez énumérer les membres de votre famille (époux ou partenaire, enfants à charge) qui présentent eux aussi un avis d'appel concernant une décision rendue par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada relativement à leur obligation de résidence. Utilisez une autre feuille, au besoin. **Il s'agit d'un exercice effectué UNIQUEMENT aux fins de renvoi aux appels des membres de votre famille. Chaque membre de votre famille doit présenter son propre avis d'appel en remplissant chacun une copie du présent formulaire.**

Nom de famille	Prénom et second prénom	Lien de parenté avec moi	Date de naissance (aaaa/mm/jj)

### Au Canada, vous pouvez communiquer avec moi par l'intermédiaire de :

Nom	Numéro et rue	N° app	Ville	Province	Code postal
Téléphone (domicile) ( ) Ind. rég.	Téléphone (travail) ( ) Ind. rég.	<b>L'adresse de mon dernier lieu de résidence physique au Canada était :</b> Ville / district Province			

N° de dossier de la SAI :

**Mon adresse actuelle :**

Numéro et rue		N° app	Ville	Province	Code postal
Pays	Téléphone (domicile) (     ) (     ) Code pays    Ind. rég.		Téléphone (cellulaire) (     ) (     ) Code pays    Ind. rég.		

J'autorise la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à communiquer avec moi par courriel dans le cadre du présent appel, en utilisant l'adresse de courriel ci-dessous. Je comprends que la CISR et l'ASFC ne peuvent pas garantir la sécurité des courriels que je leur envoie ou que je reçois de leur part.

Courriel : \_\_\_\_\_

**CONSEIL :**

Vous avez le droit de vous faire représenter par un conseil, à vos frais. Si vous décidez de retenir les services d'un conseil qui vous représentera contre rémunération ou une autre forme de rétribution, le conseil doit être membre en règle du barreau d'une province (y compris les avocats et les assistants juridiques), de la Chambre des notaires du Québec ou du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC). Si vous avez retenu les services d'un conseil, veuillez remplir la section ci-dessous. Si vous comptez retenir les services d'un conseil ultérieurement, vous devrez transmettre à la SAI, par écrit et sans délai, les coordonnées de votre conseil (nom, adresse postale, numéros de téléphone et de télécopieur, adresse électronique, numéro de membre et nom de l'organisation dont il fait partie).

**Est-ce que le conseil qui vous représente le fait contre rémunération ou une autre forme de rétribution ?**     Oui     Non

**J'autorise la personne suivante à me représenter comme conseil (à remplir par votre conseil) :**

Nom (M <sup>e</sup> , M., Mme)		Profession		Cabinet d'avocats ou société	
Numéro et rue		N° d'app.	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone (     ) Ind. rég.		Numéro de télécopieur (     ) Ind. rég.			

J'autorise la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à communiquer avec moi par courriel dans le cadre du présent appel, en utilisant l'adresse de courriel ci-dessous. Je comprends que la CISR et l'ASFC ne peuvent pas garantir la sécurité des courriels que je leur envoie ou que je reçois de leur part.

Courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de membre : \_\_\_\_\_      Avocat, parajuriste/notaire \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_  
Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC)

**IMPORTANT: SI VOS COORDONNÉES OU CELLES DE VOTRE CONSEIL CHANGENT :**

Vous devez immédiatement aviser par écrit la Section d'appel de l'immigration (SAI) de tout changement apporté à vos coordonnées ou à celles de votre conseil. Veuillez communiquer directement avec le greffe de la SAI de votre province ou territoire de résidence (voir les instructions ci-jointes concernant les adresses).

**IMPORTANT:** Si vous ne comparez pas à l'audience, si vous ne communiquez pas avec la SAI sur demande ou si vous ne fournissez pas les renseignements exigés par la SAI (p. ex. votre adresse la plus récente), la SAI pourrait, sans autre préavis, prononcer le désistement de votre appel conformément au paragraphe 68(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Si le désistement de votre appel est prononcé, ceci signifie que votre appel a pris fin.

**Réservé au bureau**

Reçu le :

J'ai annexé une copie de la décision écrite de l'agent, que j'ai reçue le : \_\_\_\_\_  
Date (aaaa/mm/jj)

\_\_\_\_\_ signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature de l'appelant Ville Date (aaaa/mm/jj)